

[Français]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et du président du Conseil privé): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui aux questions suivantes: 104 et 140.

[Texte]

L'ACDI—LES DÉCAISSEMENTS EN ONTARIO ET EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

Question n° 104—M. Riis:

En a) 1983, b) 1984, c) 1985, d) 1986, dans combien de cas et pour quel montant au total des hommes d'affaires de (i) la Colombie-Britannique (ii) l'Ontario ont-ils obtenu des marchés de l'Agence canadienne de développement international?

L'hon. Monique Landry (ministre des Relations extérieures): 1. Les données statistiques de l'ACDI sont enregistrées sur la base des années financières, du 1^{er} avril au 31 mars.

2. Le tableau suivant présente le nombre de contrats octroyés par l'ACDI et la valeur totale de ceux-ci entre l'année financière 1983-1984 et l'année financière 1986-1987. (Cette information peut différer des données sur les décaissements au cours d'une année financière.)

Marché des services	1983-84	1984-85	1985-86	1986-87
Consultants inscrits (#)				
Ontario	non disponible	1,295	1,655	2,014
Colombie-Britannique	non disponible	338	412	517
Contrats conclus (#)				
Ontario	409	436	474	696
Colombie-Britannique	53	51	52	85
Valeur des contrats '000\$				
Ontario	50,206	124,121	115,913	206,460
Colombie-Britannique	12,745	10,597	32,136	21,298
Marché des biens et de l'équipement*				
Contrats conclus (#)				
Ontario	84	677	815	718
Colombie-Britannique	8	62	74	72
Valeur des contrats '000\$				
Ontario	28,443	142,078	145,768	138,654
Colombie-Britannique	5,394	9,911	5,105	15,832
Coopération avec le monde des affaires				
Contrats conclus (#)				
Ontario	287	172	102	145
Colombie-Britannique	47	48	23	33
Valeur des contrats '000\$				
Ontario	18,600	19,097	9,215	15,387
Colombie-Britannique	3,503	7,690	3,381	4,600
Total (services, biens et équipement, et coopération industrielle)				
Contrats conclus (#)				
Ontario	780	1,285	1,391	1,559
Colombie-Britannique	108	161	149	190
Valeur des contrats '000\$				
Ontario	97,249	285,296	270,896	360,501
Colombie-Britannique	21,642	28,198	40,622	41,730

Droit d'auteur—Loi

Remarques:

- Les données ne comprennent pas les approvisionnements directs d'aliments par les agences canadiennes de commercialisation agricole;
- En 1983-1984, les marchés de l'aide alimentaire n'étaient pas enregistrés dans l'ordinateur central;
- En 1984-1985, les marchés de l'aide alimentaire bilatérale seulement étaient enregistrés.

LES CABINETS D'AVOCATS RETENUS DANS LA VILLE DE KAMLOOPS (C.-B.)

Question n° 140—M. Riis:

Au cours de l'année financière 1986-1987, le gouvernement a-t-il retenu les services de cabinets d'avocats de la ville de Kamloops (C.-B.) et, dans l'affirmative, combien en a-t-il coûté au total et, dans chaque cas, quels étaient le nom du cabinet et le montant versé?

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Pour l'année fiscale 1986-1987, le coût total des représentants du procureur général du Canada à Kamloops, Colombie-Britannique a été de 186 319.31 \$. Les noms des cabinets et les montants versés ont été les suivants:

Berna, Andrew	115.86
Mair, Janowsky, Blair	147,271.52
Webber and Company	26,657.90
Horne, James	2,272.08
Schaefer & McMillan	10,001.95

[Français]

M. Lewis: Je suggère, monsieur le Président, que les autres questions soient réservées.

Le président suppléant (M. Paproski): On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI SUR LE DROIT D'AUTEUR

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M^{lle} MacDonald: Que le projet de loi C-60, tendant à modifier la Loi sur le droit d'auteur et à apporter des modifications connexes et corrélatives à d'autres lois, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé à un comité législatif.

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, je constate que le projet C-60 ne propose pas d'étendre la protection du droit d'auteur aux microplaquettes de semi-conducteur. C'est étonnant puisque le projet porte sur d'autres aspects des programmes d'ordinateur et autres logiciels. Le ministère de la Consommation et des Corporations m'apprend que des modifications à cet égard nous seront proposées dans la deuxième partie du projet de loi sur le droit d'auteur qui reste encore à déposer.